

SUJETS TRAITÉS
▪ Paielement provisoire 2019 – Agri-stabilité
▪ État de situation sur le traitement des dossiers AGRI
▪ Collecte unifiée de données financières 2017
▪ La boîte à infos!

PAIEMENT PROVISOIRE 2019 – AGRI-STABILITÉ

Il est possible, pour une entreprise participante, de demander un paiement provisoire pour l'année de participation 2019, afin de lui permettre de recevoir plus rapidement une partie des paiements du programme, et ce, sans avoir à attendre la fin de l'année financière. Toutefois, pour se prévaloir des paiements provisoires, le participant doit répondre à certaines conditions établies au programme. Référez-vous au site Internet de La Financière agricole, sous l'onglet Naviguer, section Agri-stabilité, et cliquez sur Paiement; vous y trouverez un lien cliquable sur les mots [Paielement provisoire](#).

ÉTAT DE SITUATION SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS AGRI

Vous pouvez consulter les statistiques portant sur l'avancement du traitement des dossiers AGRI sous l'onglet Naviguer, de la section sur un lien cliquable sur le mot [Statistiques](#) du site Internet de La Financière agricole.

COLLECTE UNIFIÉE DE DONNÉES FINANCIÈRES 2017

Étant donné l'année de transition des deux systèmes de saisie et tel qu'il a été diffusé à plusieurs reprises, certaines informations en fin 2016 ne sont pas reportées pour la saisie 2017 de la déclaration des données financières :

- L'ensemble des libellés
- Inventaires de fin d'année
- Comptes à payer en fin d'année
- Frais payés d'avance de fin d'année
- Comptes à recevoir en fin d'année
- Revenus perçus d'avance de fin d'année

Il est important d'inscrire ces montants en début d'année 2017 pour éviter de générer des messages et qui l'excluent du traitement express.

Le report de ces informations sera fait dès la saisie de la déclaration 2018.

Émission des documents

Situation particulière 1 :

Au moment de publier les documents pour certains clients, la date retenue pour calculer le délai de 9 mois pour la transmission des données financières n'a pas été la date de fin d'exercice financier, mais la date d'impression du document. Ainsi, les clients dont la situation s'applique auront une date limite de transmission qui sera hors norme. Exemple :

- Date de fin d'exercice : 2018-02-28
- Normalement, date limite de transmission : 30 novembre 2018
- Impression des documents : 2018-03-27
- Exceptionnellement, date limite de transmission : 27 décembre 2018

La date limite à respecter pour ces clients est la date inscrite sur les documents.

Situation particulière 2 :

Les clients dont l'exercice financier se termine au 31 mai 2018 ont reçu uniquement la lettre de demande de données financières. Nous avons procédé à une deuxième impression des documents incluant la lettre de demande de données financières, le formulaire des Renseignements généraux et Tableau des unités productives ainsi qu'un

bref message les avisant de ne pas tenir compte du premier envoi. Il est possible que certains clients viennent vous rencontrer avec uniquement la lettre de demande. Le formulaire est disponible à partir du dossier en ligne du client si celui-ci ne l'a pas en main.

Information pour la saisie des dossiers de sirop d'érable

Revenus

Vous devez saisir, à la section des revenus sous le libellé « Vente de produits de l'érable (incluant sirop et eau d'érable) », les ventes de produits de l'érable déclarées à l'état des résultats. Le montant saisi sera utilisé pour les programmes en financement et ce montant sera considéré dans le calcul du bénéfice net de la déclaration.

Par la suite, vous devez remplir le tableau complémentaire qui est entièrement indépendant. Les informations supplémentaires inscrites vont permettre de calculer la valeur de la récolte pour l'année qui sera utilisée aux fins de l'intervention des programmes AGRI. Vous ne devez pas reporter le montant inscrit aux « Ventes de produits de l'érable (incluant sirop et eau d'érable) ». Vous devez obtenir ces données du client ou les obtenir à même le plus récent relevé Avances et paiements émis par la FPAQ.

Vente de produits de l'érable (incluant sirop et eau d'érable) ⓘ	45000 \$
Valeur totale de la récolte en vrac (montant figurant sur le relevé de la FPAQ) ⓘ	29452 \$
Vente et variation d'inventaire des produits de l'érable au détail (incluant eau d'érable) ⓘ	11696 \$
Bonus, prime et ajustement de prix versés par un acheteur ⓘ	946 \$
Valeur des produits de l'érable inclus dans repas de cabane à sucre ⓘ	\$

À noter : La somme des informations supplémentaires déclarées est généralement différente du montant déclaré dans les ventes de produits de l'érable, au panorama des revenus.

Saisie de la section « Unités productives »

ATTENTION : Le tableau des unités productives accompagnant la lettre de demande des données financières **ne comprend pas le libellé des unités productives à déclarer par le client**. La section des unités productives du tableau comparatif des Agri de l'année 2016 peut grandement vous aider à valider les unités productives déclarées par le producteur en 2017. Il est très important d'être vigilant sur les unités productives

déclarées étant donné que l'absence de celles-ci peut entraîner un ajustement structurel au traitement ne représentant pas la réalité du producteur et le pénaliser.

Autoconsommation

Il est important d'indiquer les productions qui sont autoconsommées. Au moment de l'analyse du dossier, cette information permettra de mieux interpréter les revenus ou l'absence de ceux-ci liés à la production autoconsommée. Par ailleurs, cette information est essentielle à la gestion des produits en financement.

Saisie de la section « Inventaire »

Aucune information ce mois-ci.

Saisie de la section « Revenus »

ATTENTION : Il est très important de saisir l'ensemble des revenus se retrouvant à l'état des résultats sous le libellé correspondant. Le poste « Autres revenus » doit être utilisé uniquement lorsqu'un libellé pour un revenu donné n'existe pas ou en fonction de la définition présentée dans le guide. Il n'est plus nécessaire de regrouper certains revenus sous ce libellé, car ils ont leur propre libellé. À titre d'exemple :

- Intérêts
- Location de machinerie agricole
- Location de maison à un sociétaire / actionnaire
- Remboursement de taxes foncières
- Remboursement d'intérêts
- Revenus de restauration et d'hébergement
- Ristournes
- Etc.

Par la suite, vous devez calculer les montants demandés figurant dans la section Données complémentaires. Ces montants ne sont pas considérés dans le calcul du bénéfice net de la déclaration, car il s'agit d'une information complémentaire venant préciser les revenus de l'entreprise déclarés sous *Description des revenus*.

Saisie de la section « Dépenses »

ATTENTION : Il est très important de saisir l'ensemble des dépenses se retrouvant à l'état des résultats sous le libellé correspondant. Le poste « Autres dépenses agricoles non admissibles » doit être utilisé uniquement lorsqu'un libellé pour une dépense donnée n'existe pas ou en fonction de la définition présentée dans le guide. Il n'est plus nécessaire de regrouper certaines dépenses sous ce libellé, car elles ont leur propre libellé. À titre d'exemple :

- Assurances de biens et responsabilités (ferme, véhicules, etc.)
- Drainage
- Contrat de location à long terme ou de location-acquisition (équipements et machineries)
- Entretien et réparation des bâtiments et fonds de terre.
- Entretien et réparation des équipements et machineries
- Impôt foncier (taxes municipales et scolaires)
- Intérêts sur dettes à long terme
- Intérêts à court terme et frais bancaires
- Etc.

la déclaration au net des sommes peut entraîner une recherche de votre côté qui pourrait être évitée.

Dépenses de semences animales

Tel qu'il est indiqué au Guide de déclaration, les achats de semences animales et d'embryons doivent être déclarés sous les libellés qui leur sont propres en fonction du type d'animal impliqué :

- Achat de semences animales et embryons de bovins, porcins, ovins, dindons et poulets
- Achat de semences animales et embryons excluant ceux des bovins, porcins, ovins, dindons et poulets.

Cette dépense doit être distincte du poste de dépenses de médicaments. Elle a un impact sur le calcul des programmes Agri-Investissement et Agri-Québec.

Saisie de la section « Bilan et Flux de trésorerie »

La saisie de données dans cette section est nécessaire afin que le dossier du client soit traité adéquatement, selon le programme auquel il participe. En complément, une saisie qui représente fidèlement l'état financier de votre client permettra la production de son « Analyse financière personnalisée » lorsqu'il a un financement avec la FADQ. Ce document à forte valeur ajoutée pour votre client lui indiquera sa performance historique par rapport à son groupe de référence et sa production au sein de la clientèle de la FADQ.

Détail de l'avoir des propriétaires

La saisie de l'Avoir des propriétaires peut nécessiter la consultation des pages complémentaires des états financiers. Ainsi, vous serez en mesure d'inscrire les valeurs de début et de fin. Le système en calculera par la suite les variations. Les autres postes qui effacent l'avoir tel que les redressements, les dividendes, les retraits ou l'apport de capitaux doivent être aussi saisis. Il en résultera que le bénéfice net de la déclaration et le bénéfice net de l'état financier balanceront. L'omission de certains montants ou

La boîte
à infos!

TRUCS ET ASTUCES POUR L'OUTIL DE SAISIE DE LA COLLECTE DE DONNÉES

🔔 Message 034J / Message 017J – Producteur forestier ou pas?

Message 034J : *Les unités productives végétales suivantes sont présentes à la déclaration, donc une vente de ces produits, une vente d'animaux ayant consommé ces produits ou un inventaire de fin d'année devrait être saisi :*

- *Aménagement forestier*

Le message de validation s'affichera si vous saisissez les unités productives en lien avec l'aménagement forestier sans saisir une vente au libellé *Vente de produits forestiers (bois)* ou un inventaire dans le libellé *Autres inventaires*. La situation peut se présenter lorsque vous saisissez une déclaration d'un producteur forestier pour une année où il n'a pas fait de travaux d'aménagement forestier générant des stocks de bois ou des revenus.

Message 017J : *Une unité productive ou un inventaire de début devrait être saisi, car une vente est présente à la déclaration pour la ou les productions suivantes :*

- *Aménagement forestier*

Le message de validation s'affichera si vous saisissez le libellé *Vente de produits forestiers (bois)* avec un montant dans la case sans avoir saisi l'UP *Aménagement forestier* ou en l'absence d'un inventaire de la production associé à ce revenu. La situation peut se présenter lorsque vous saisissez une déclaration d'un producteur avec des ventes de bois, mais que **celui-ci n'est pas producteur forestier**. La justification à inscrire doit refléter la réalité du producteur. À titre d'exemple le client peut avoir effectué du ménage dans un boisé sur sa terre et vendre quelques cordes de bois. Vous avez simplement à inscrire cette information.

🔔 Documents de la collecte 2017

Lorsque vous demandez à votre client ses documents pour préparer la déclaration des données financières, le terme inscrit sur le document est le suivant : Renseignements généraux et tableau des unités productives. Ainsi, il sera plus facile pour le client de comprendre le document désiré.

Petit rappel! Si vous avez accès à la PES de votre client, les documents sont disponibles dans la boîte postale de son dossier en ligne.

🔔 Mise à jour de votre profil d'utilisateur

Si vous ne vous êtes pas encore connecté depuis votre saisie de septembre dernier, vous aurez une mise à jour de votre profil d'utilisateur à réaliser. Vous n'êtes pas obligé de changer votre mot de passe.